

Réunion Publique des Conseils de quartier Courcelles-Wagram et Pereire-Malesherbes

Jeudi 6 février 2025
Lycée Carnot



Sommaire



1. Introduction

Hélène Jacquemont, conseillère de Paris, en charge du Conseil de Quartier Courcelles-Wagram

Christophe Ledran, Adjoint au Maire, en charge du Conseil de Quartier Pereire-Malesherbes



2. Présentation du *Passeport du civisme*

Géraldine Rouah, Adjointe au Maire, en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur



3. Présentation des dispositifs d'engagement citoyen

Atanase Perifan, adjoint au Maire, en charge de la mobilisation solidaire



4. Présentation des actions des services de la Propreté et de l'Eau



5. Présentation des actions de la Police Municipale

I. Présentation du *passport du civisme*

Plusieurs valeurs sont mises en avant avec le *passport du civisme* :

- La solidarité avec les aînés
- La préservation de l'environnement
- La culture, avec des lieux de culture dans le 17^e arrondissement et la visite de nos institutions.

La participation pour les enfants, accompagnés aussi par l'heure civique, pour des actions de nettoyage et d'actes solidaires.



Une cérémonie de clôture qui vient saluer toutes les missions réalisées à titre individuel dans l'école, avec les amis ou avec les familles. C'est un moment où l'on tamponne les missions civiques qui ont eu lieu. Il n'y a pas de limites au civisme, mais il a été ajouté des valeurs fortes comme la santé ou encore le sport.

Le *passport du civisme* est aujourd'hui à destination d'élèves de CM1, CM2, donc on parle de jeunes qui ont 9, 10, 11 ans. Il est nécessaire que les écoles ainsi que les parents, voisins, amis s'emparent de ce type d'outil. Le gros avantage également c'est que les enfants puissent s'en servir pour mettre en avant cet outil dans leur parcours scolaire, afin de valoriser leurs actions lors du parcours.

Il y a trois ans, ce *passport du civisme* a été validé par l'éducation nationale et dans le 17^e arrondissement, il a été validé par la Ville de Paris, en tant que pilote pour tout le reste de Paris.

Un format pour les élèves plus âgés pour les années à venir est en cours de réflexion.

Échanges avec la salle :

*Combien de villes se sont intéressées au *passport* ?*

J'ai envie de vous dire énormément, je n'ai pas le chiffre exact... Cela a commencé en Vendée, aujourd'hui il y a quelques villes d'Ile-de-France et le 17^e arrondissement a coopté la ville de Clichy. Cela arrive bientôt à Levallois et nos élèves du 17^e vont pouvoir interagir avec les élèves de Rueil-Malmaison également.

Il y a un vrai sujet de mobilité aussi et de voir comment ça se passe dans une ville de plein exercice sur des missions de propreté, sécurité, vie associative. Donc pas mal de choses qui se passent en dehors du 17^e arrondissement. Nous avons également un projet d'échanges avec la ville de Châteauroux dont le Maire a été ministre des sports. Il est très intéressé et prend modèle sur le 17^e arrondissement pour mettre en place le passeport du civisme. On va avoir des enfants qui n'ont jamais pris le train de leur vie et cela va être très intéressant d'avoir un échange sur une journée entre les élèves. C'est aussi ça le civisme : correspondre, échanger et débattre sur des projets communs. Et là notamment avec Châteauroux sur des projets de santé.

Tous les élèves de l'arrondissement disposent de ce passeport aujourd'hui ?

Alors, tous les élèves de l'arrondissement qui souhaitent adhérer ou dont l'école souhaite adhérer, oui. Si vous voulez c'est un principe d'adhésion, on ne peut pas obliger à réclamer son passeport. Que l'on soit d'école publique ou privée, on peut adhérer. Sainte-Ursule va avoir des passeports du civisme par exemple, parce qu'ils ont des projets pédagogiques qui rentrent dans ce projet.

On peut si notre école n'adhère pas au passeport, demander son passeport à titre individuel.

Avez-vous le sentiment que le projet est soutenu par les chefs d'établissements ?

Une école a une gouvernance avec une direction de l'école qui dépend de l'académie et une direction qui dépend de la ville avec un responsable éducatif de la Ville sur les temps périscolaires. Donc les temps d'activités périscolaires : la pause de midi, mardi après-midi, mercredi après-midi, vendredi après-midi sont des temps auxquels vos enfants ne sont pas obligés de participer.

Si le chef d'établissement ne souhaite pas adhérer, mais que le responsable éducatif souhaite, c'est possible. C'était tout l'intérêt d'avoir un maximum de partenaires sur le 17^e arrondissement. De toute manière, le passeport entre dans les programmes scolaires.

Le passeport est disponible à la Mairie.

Toutes les informations :

<https://mairie17.paris.fr/pages/passeport-du-civisme-17714>

Une version jeunes adultes et adultes sera proposée ?

Anatase Perifan peut le proposer en heure civique. Je vous l'ai dit, le conseil des jeunes prend le relais sur le collège. Sur le lycée c'est plus compliqué et encore après ... il faut imaginer que le parcours de celui-ci est à vie : l'idée est de valoriser le civisme, la pensée positive et l'action immédiate. Donc oui, cela peut s'envisager, se décliner et c'est l'objectif. Mais c'est un gros travail.

II. Présentation des dispositifs d'engagement citoyen



Atanase Perifan se présente et introduit la présentation du dispositif l'heure civique, un outil créé avec le Maire d'arrondissement Geoffroy Boulard.

« Être citoyen, c'est se sentir concerné par la vie de la cité dans laquelle on vit.

Le constat on le sait tous, on a un beau modèle social qui est fragilisé par plusieurs facteurs tels que le vieillissement de la population ... si on ne créait pas de la solidarité entre les gens, le modèle social s'effondrerait et Geoffroy Boulard s'est dit « un moment l'institution ne peut pas tout faire toute seule. »

Le premier pilier de la solidarité est l'entourage, même si cela est parfois complexe avec par exemple des éloignements géographiques. Le second pilier de solidarité se joue au niveau des institutions avec par exemple la Mairie. Le troisième pilier est le relai de solidarité *« vous êtes tous ici, des voisins solidaires ! S'exclame Monsieur Perifan.*

Chaque habitant donne une heure par mois pour une action civique et solidaire. Une heure par mois est un engagement à la portée de tous, qui mise sur un dynamisme au coup par coup, à l'inverse de l'associatif qui peut parfois

demander un investissement régulier et sur le temps plus ou moins long. L'heure civique est une dynamique solidaire pour recréer du lien avec les gens.

L'Heure civique permet de réfléchir sur ce que les personnes d'un même quartier partagent ensemble et les projets qui les rassemblent, et de donner envie de faire des efforts civiques.

L'Heure Civique a besoin des habitants pour mener à bien les actions, par exemple :

- Ménage ton voisinage : il y a quelques semaines, l'actualité était le dépôt des sapins de Noël sur les trottoirs. La Mairie a proposé aux habitants de partir ramasser les sapins, ce qui a permis de se sentir utile, d'échanger et d'aller boire un café ensemble après la mission.
- Emmener une personne âgée à l'hôpital.
- Servir le café durant la distribution de chocolats aux personnes âgées, pour Noël.

On peut faire des actions collectives organisées, monter les stands pour un marché, répondre au besoin ponctuel d'une association... un besoin court.

On peut mener des actions interpersonnelles. Par exemple, aider un jeune à préparer son entretien d'embauche.

Lancement récent de l'Heure Civique seniors. Dans un Ephad, pour que les jeunes seniors aident les seniors à un âge plus avancé.

Il y a aujourd'hui 2200 volontaires Heure civique dans le 17^e.

Inscriptions et informations :

<https://lheurecivique.fr/>

III. Présentation des actions du service de la Propreté et de l'Eau

Présentation générale

L'espace public viaire parisien compte :

- 2 900 km de trottoirs soit 9 km²
- 1 600 km de voies soit 17 km² de chaussées
- 36 hectares de voies piétonnes
- 30 000 corbeilles de rue

Pour :

- 2,2 millions d'habitants
- 32 millions de touristes par an
- Une augmentation des personnes à la rue

Les services de la Propreté de Paris interviennent 7/7 364 jours par an (ils ne travaillent pas le 1^{er} mai), 24h/24 avec un service qui travaille de nuit. Il compte 360 éboueurs pour le 17^e arrondissement.

Le service est organisé en secteurs (A, B, C) et un atelier de propreté (10 dans le 17^e arrondissement) qui permettent de couvrir l'arrondissement : nettoyage et balayage, collecte des ordures ménagères, gestion des engins aspirateurs et laveurs. Pour Pereire-Malesherbes et Courcelles-Wagram ce sont les ateliers 17-2 et 17-4 qui s'occupent de ces zones.

[Incivilités récurrentes identifiées par le service et outils mis à disposition pour les objets encombrants](#)

Il y a des corbeilles débordantes, des coins à urines par exemple. Le service a créé une carte où il suit les différentes incivilités récurrentes et peut ainsi cibler les actions quotidiennes de nettoyage de rue.

Parmi les dépôts sauvages les plus constatés, il y a les objets encombrants. Les personnes ne prennent pas rendez-vous sur le site paris.fr afin que les éboueurs puissent venir récupérer les objets encombrants.

<https://www.paris.fr/pages/les-encombrants-un-service-public-hors-norme-17519>

<https://teleservices.paris.fr/ramen/>

Par ailleurs, d'autres possibilités existent :

- Ecosystem permet de demander à venir chercher l'objet encombrant et lourd, directement dans l'appartement, pour récupérer l'objet en l'état ou non. Les objets seront soit déposés à la déchetterie par les services, soit apportés en ressourcerie, selon leur état.

<https://www.ecosystem.eco/donner-recycler/csq-paris>



ecosystem
recycler c'est protéger

Si l'objet est en bon état, il est possible de lui donner une seconde vie (vente, réparation, don) via les ressourceries et recycleries parisiennes.

Dans le 17^e arrondissement :

<https://laressourceriedesbatignolles.org/>

Collecte en apport volontaire

Tri'mobile : petits encombrants, petit électro-ménager, déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants...)



Adresses	Jours	Horaires
Place de Lévis	2ème et 4ème mardis du mois	13h30 - 16h30
Angle Pereire / avenue des Ternes	1er et 3ème mercredis du mois	9h - 11h30
Place Richard Baret	4ème jeudi du mois	13h30 - 16h30
Rue Cardinet le long du square Martin Luther King	1er et 3ème samedis du mois	09h - 13h
Métro Guy Môquet (angle Bd Saint Ouen et rue Legendre)	2ème vendredi du mois	9h - 11h30
Place Françoise Dorin - ZAC des Batignolles	4ème vendredi du mois	9h - 11h30

Présence REMO		
1er samedi du mois	Cardinet/MLK	09h - 13h
2ème mardi du mois	Place de Lévis	13h30 - 16h30
3ème mercredi du mois	Angle Pereire / Ternes	9h - 11h30
4ème jeudi du mois	Place Richard Baret	13h30 - 16h30



Les dépôts sauvages saisonniers : les sapins de Noël

Le 17^e arrondissement dispose de deux enclos pour déposer les sapins, afin qu'ils soient découpés et recyclés.

Ces enclos sont situés :

- Porte d'Asnières
- Place Charles Fillon

Cette fin d'année 2024-2025, trois espaces pour apport volontaire ont été mis en place :

- Rue Guersant / Boulevard Pereire
- Avenue de la Grande Armée
- Place du Maréchal Juin

Ces outils mis à disposition des habitants ne semblent pas avoir suffi. En effet, 7 000 sapins ont été abandonnés sur l'espace public, collectés par les services de la Propreté.

Ceux-ci envisagent, dans la mesure du possible, de créer d'autres espaces d'apport volontaire dans le 17^e arrondissement, pour la fin d'année 2026.

Échanges avec la salle :

Selon mon avis, moi j'habite Pont Cardinet, je peux vous dire qu'il faut le voir pour déposer un sapin. C'est insuffisant.

C'est insuffisant, mais c'est trois de plus que l'année dernière et on va s'organiser encore mieux pour l'année prochaine !

Le risque de laisser les sapins sur l'espace public est de créer des incendies. On voit des jeunes qui s'amuse à faire flamber des sapins, par exemple. Cela génère également le dépôt d'autres déchets sauvages.

Je voulais préciser que l'Heure Civique nous a aidé sur une journée, avec une dizaine de volontaires qui sont venus aider les équipes à collecter des sapins sur un itinéraire ce qui nous a remis un peu de baume au cœur.

La collecte du sapin pourra également devenir un sujet de sensibilisation pour l'hiver prochain.

Mais il y a déjà des affichages dans les immeubles...

(...) Tout le 17^e arrondissement est concerné par le dépôt sauvage.

Donc cela veut dire que au moins 7000 foyers ont déposé leurs sapins en dehors des zones, donc l'espoir de leur présenter pour l'année prochaine les dispositifs pour déposer leurs sapins est quand même assez mince.

Si on augmente le nombre d'emplacements, d'enclos... même si nous avons des contraintes aussi : pas proches des façades à cause du risque incendie, par exemple.

Est-ce qu'il pourrait y avoir, comme en banlieue je crois, des jours spécifiques de dépose des sapins. C'est-à-dire que les gens les déposeraient devant chez eux, mais certains jours en particulier.

On peut voir oui. Il y a des choses à améliorer, donc on pourra voir pour faire quelque chose sous forme de prise de rendez-vous...

Est-ce que tous les fleuristes ne pourraient pas donner l'adresse « vous achetez un sapin chez moi, vous le déposerez à cette adresse » ?

C'est une bonne idée aussi. Une sorte de consigne.... On s'est dit aussi que nous ferions des campagnes de mobilisation auprès des vendeurs.

Et un affichage dans les halls d'immeuble ? Cela sera aussi efficace, parce que je pense qu'à un moment les fleuristes vont en avoir ras-le-bol. Parce qu'il y a ceux qui ont la flemme d'aller dans les lieux de dépôts, mais il y a aussi ceux qui ne savent pas qu'il y a des lieux de dépôts !

Je pense qu'il faut qu'on associe les gardiennes d'immeubles.

Autre incivilité constatée, c'est le non-respect des horaires de sortie des bacs. La collecte dans le 17^e arrondissement est effectuée le matin. La collecte du verre, c'est une société privée qui l'assure :

- Courcelles-Wagram, le lundi après-midi
- Pereire-Malesherbes, le vendredi après-midi

Sinon, la collecte c'est toujours le matin. La règle veut qu'on sorte le bac au plus tôt une heure avant la collecte et qu'on le rentre 15 minutes après la collecte. Si un bac n'est pas rentré, la DPMP peut intervenir.



Constat à 19 h 30

Question : *À qui dois-je dire ça ? Vous faites un signalement sur l'application « Dans ma rue ». Vous pouvez également appeler le 3975.*

Boulevard Pereire, il n'y a plus de gardienne d'immeuble, donc c'est une société externe qui vient sortir les poubelles. Moi si c'est pour être réveillé à 5 h du matin parce que déjà là je suis réveillé à 6 h... et pour rentrer les poubelles c'est entre 9 h et midi donc ...

Oui, mais les règles sont celles-ci. Elles peuvent donc sortir les poubelles à 6 h, puisque la collecte commence à 6 h 15, c'est au plus tôt une heure avant !

Les horaires à respecter sont dus au fait que les services fonctionnent avec des itinéraires de collecte dans l'ensemble de l'arrondissement. L'information est donnée sur <https://www.paris.fr/>.

Les poubelles doivent être retirées à 9 h au plus tard, mais les services de la DPMP ont une tolérance d'une heure afin de laisser les professionnels faire face aux problématiques liées aux horaires de travail de chacun, les embouteillages etc...

Les incivilités « classiques »

Déjections canines, mégots (350 tonnes/an), pratiques festives polluantes ...



Pour les traiter au quotidien :

- Un plan de propreté défini par quartier et rue et l'intervention de prestataires spécifiques
- La mise à disposition d'équipements (cendriers, sanisettes, etc...)
- Des équipes d'Urgence Propreté en après-midi
- Les signalements « Dans Ma Rue »
- Le partenariat avec la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (agents assermentés pour verbaliser)
- Les actions de sensibilisation (campagnes de communication, conseils dispensés sur le terrain, dans les écoles, nettoyages participatifs, etc.).

Le service de la DPE (direction de la propreté et de l'Eau) met également en place des « plans de propreté » qui consistent à définir la fréquence d'intervention selon les problématiques remontées et les constats faits au quotidien. Les services passent donc quotidiennement dans les rues de l'arrondissement.

La priorité sera toujours la collecte d'ordures ménagères, pour des raisons d'hygiène et de salubrité. Donc les plans de propreté dépendront également de cela.

Si les bacs ne sont pas entrés et sortis aux bons horaires, le risque est qu'ils soient fouillés et que des déchets se retrouvent autour. Des problématiques en découleront, par exemple, une réduction de la circulation sur l'espace public.

Question : *Certains individus ramassent dans les poubelles tout ce qui est métal, pour les collecter et le revendre. Quels sont vos liens avec eux ?*

Les services de la Propreté n'ont pas de liens avec eux. Les services interviennent dans le cas où un campement a été retiré, afin de nettoyer l'espace public.

Oui mais là, il s'agit de personnes bien organisées qui fouillent les poubelles en groupe, à des heures précises...

Réponse de l'élue : *s'il y a un réseau de personnes qui ramassent le métal pour en faire commerce, c'est plus du ressort de la Police Municipale.*

En 2024, le service a collecté 112 000 adresses, soit 112 000 fois sur tout le 17^e arrondissement pour collecter les objets encombrants déposés avec un numéro, soit en format dépôt sauvage. Le dépôt sauvage correspond à 12 000 adresses. Il s'agit d'objets encombrants déposés sur le trottoir sans numéro d'enlèvement.

Pour nous aider... DansMaRue

« DansMaRue », une appli pour mettre le doigt sur ce qui ne va pas !!

et nous aider... à vous aider !

L'application mobile est téléchargeable gratuitement sur Play Store (pour Android) et sur l'App Store (pour iPhone)

Vous pouvez également signaler sur le site paris.fr:

<https://teleservices.paris.fr/dansmarue/jsp/site/Portal.jsp?page=fodansmarue>



Échanges avec la salle :

(...) On sait que mettre un mégot par terre c'est pénalisable. J'ai beau être beaucoup de fois dans la rue, je n'ai jamais vu quelqu'un verbalisé pour un mégot au sol.

La Police Municipale : *Lorsque les personnes qui font ce type d'action nous voient en tenue, ils font attention, donc c'est compliqué de les prendre sur le fait. Les gens font de moins en moins ce type de geste aujourd'hui et ils commencent à connaître les outils mis en place, par exemple, les cendriers à côté des poubelles de rue etc... Nous nous verbalisons, mais nous informons également sur les outils : pour éviter le jet des mégots, nous faisons beaucoup de prévention.*

L'application dans ma rue, c'est bien mais ça incite les gens à recommencer, ce qu'il faut c'est de la répression.... Il faut prendre les gens au portefeuille, il faut verbaliser.

Ce n'est pas tout à fait vrai, parce que s'il n'y avait pas l'application dans ma rue, les actions ne pourraient pas être menées comme elles le sont en ce moment.

On peut verbaliser les personnes qui font du dépôt sauvage, si on les prend sur le fait.

IV. Présentation des actions de la Police Municipale

Police de proximité, au service des Parisiens, ce service est chargé de faire respecter les règles de la vie quotidienne. Les équipes travaillent 24h/24 : la police municipale de 7h à minuit, puis après minuit, il y aura une division d'appui qui travaillera de minuit à 7 h.

Les missions sont exécutées à pied ou en VTT et se divisent sur trois piliers principaux :

- 1 - La sécurisation** : présence renforcée et visible dans l'espace public. Accentuation de la présence des agents en soirée et le week-end ;
- 2 - La sanction** : verbalisation des incivilités et de certaines infractions routières grâce à l'extension et à l'harmonisation des pouvoirs de verbalisation des agents qui sont agents de police judiciaire adjoint (APJA) ;
- 3 - La prévention et l'assistance aux personnes vulnérables.**

Chacun divisé en quatre axes :

AXE 1: SECURISER LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

- ▶ **Assurer la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens aux heures utiles**
- ▶ **Réaffirmer l'engagement de la police municipale dans l'assistance aux publics vulnérables**
- ▶ **Prévenir les conduites à risque chez les jeunes**

AXE 2: AMELIORER LA PROTECTION ROUTIERE POUR GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS

- ▶ **Protéger les piétons**
- ▶ **Sécuriser le développement de la pratique du vélo**
- ▶ **Veiller au respect des règles de stationnement et de circulation**

AXE 3: ACCOMPAGNER PARIS VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LA PROTECTION DU VIVANT

- ▶ **Veiller à la propreté et à la salubrité dans l'espace public**
- ▶ **Intensifier la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique**
- ▶ **Amplifier la surveillance des espaces verts**
- ▶ **Favoriser le respect du bien-être animal**

AXE 4: APAISER L'ESPACE PUBLIC

- ▶ **Faire respecter le règlement des étalages et des terrasses**
- ▶ **Accentuer la régulation des secteurs festifs et touristiques**
- ▶ **Encadrer et sécuriser les événements parisiens ou locaux**
- ▶ **Assister les publics vulnérables et fragilisés,**

La Police Municipale à Paris ce n'est pas :

- **lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée, la grande délinquance ;**
- **Intervenir pour des délits ou des crimes ;**
- **lutter contre la petite et moyenne délinquance ;**
- **protéger la ville contre la menace extérieure et le terrorisme.**

La police municipale travaille aux côtés de la police nationale, mais ne la remplace pas.

La police nationale reste la police d'intervention que les Parisiens contactent lorsqu'ils rencontrent une menace pour leur sécurité. Elle est joignable au 17.

Échanges avec la salle :

Si par exemple, j'entends du bruit la nuit, si je vous appelle et que vous venez une heure après. La personne va être partie : est-ce que je risque d'être embêté parce que, vous venez pour rien ?

Après, tout signalement qui nous est fait est constructif. Les signalements font partie du maillage de solution, donc il ne faut hésiter à nous contacter. De plus, votre appel est anonyme.

Concernant les vélos, que pensez-vous de ceux qui passent alors que les piétons traversent ?

Alors, la priorité ce sont les piétons. La Mairie de Paris met cela en avant et la protection des vélos se fera après. Nous travaillons là-dessus et sur la sensibilisation des vélos.

Le vélo est persuadé d'être prioritaire sur le piéton

On verbalise les vélos qui font n'importe quoi, qui ne respectent pas les priorités, qui roulent sur les trottoirs. On sensibilise et on verbalise.

Brouhaha dans la salle (...)

Dans ce secteur du 17e, il y a deux carrefours dangereux : le carrefour Wagram et l'angle Courcelles-Wagram. Au début de l'année, il y a eu 70 PV de faits dessus et il y a deux opérations par semaine. Les 70 PV concernent tous types de véhicules, c'est-à-dire vélo compris.

Oui enfin maintenant avec les vélos, il faut regarder systématiquement s'il n'y a pas un vélo... et puis avec les vélos électriques qui vont plus vite ... ils vont à plus de 30 km/h

Réponse de l'élu : *C'est juste, mais après ce sont des lois européennes mises en application. Mais par exemple Boulevard Malesherbes et Boulevard des Maréchaux sont à 50 km/h et vous ne devriez pas avoir de contre-sens et les vélos*

Quelle est la responsabilité d'un vélo qui roule à contre-sens ?

Réponse de l'élu : *C'est de leur responsabilité. Mais il y a très peu d'accidents qui engagent les cyclistes en contre-sens, parce que justement les voitures les voient. Bon après les piétons c'est autre chose...*

Moi l'autre jour j'ai failli me faire renverser par un vélo, qui arrivait de la gauche.

Quand on sort de chez soi ou n'importe où, il faut regarder à droite à gauche, c'est le comportement à avoir à Paris.

Il y a des rues que les vélos ont le droit de prendre en sens interdit. Mais pas toutes les rues ! Oui c'est ce que vous avez dit, mais eux ils voient un sens interdit, ils se disent « j'ai le droit de le prendre », mais sauf qu'il n'y a pas d'autorisation et les rues où c'est autorisé, il y a un panneau qui l'indique...

Alors non, ils ne peuvent pas être mis partout, mais par défaut ils sont autorisés là où la limite de vitesse est à 30 km/h.

Christophe Ledran et Hélène Jacquemont clôturent la réunion en remerciant les habitants de leur présence et les services de la ville de leur participation.

La séance est levée à 21 h 30.